

ANNEXE 12

Mécanisme d'évaluation de l'achalandage et des débordements des véhicule.



TRAVERSE HUDSON - OKA

MÉCANISME D'ÉVALUATION DE L'ACHALANDAGE ET DES DÉBORDEMENTS DE VÉHICULES

17 juin 2004

MISE EN CONTEXTE

Lors de la rencontre du 6 mai dernier, animée par le ministère des Transports du Québec, bureau régional de l'ouest de la Montérégie, Traverse Oka inc. a déposé les mesures prises pour répondre aux préoccupations exprimées par les municipalités riveraines. Les deux municipalités se sont dites satisfaites en principe des propositions mises sur la table. Toutefois, en ce qui touche la préoccupation liée à l'achalandage et au débordement des véhicules en attente dans les rues avoisinantes, il a été convenu que les deux municipalités riveraines et Traverse Oka inc. s'entendent sur un processus d'évaluation pour analyser les solutions à cette problématique et ce, dans un contexte de modernisation.

Traverse Oka inc. propose de faire une évaluation conjointe avec la Ville d'Hudson et la Municipalité d'Oka ainsi que le ministère des Transports du Québec. Le ministère des Transports du Québec détient l'expertise, les connaissances et les responsabilités requises en matière de réseaux de transport pour assister au mieux les intervenants impliqués dans leur démarche de réflexion.

MÉCANISME D'ÉVALUATION PROPOSÉ

Objectifs

Le mécanisme a pour mandat d'examiner les questions relatives aux problématiques et aux solutions à apporter pour diminuer les impacts liés aux débordements des aires d'attentes du traversier tant sur le réseau routier municipal, du côté de la Ville d'Hudson, que sur le réseau routier municipal et provincial, du côté de la Municipalité d'Oka.

Le mécanisme viserait à dégager des consensus sur les mesures à prendre. Les mesures tiendraient compte :

- des préoccupations et des attentes des deux municipalités riveraines;
- de la satisfaction des usagers;
- de la faisabilité technique et économique reliée aux modalités d'exploitation.

Paramètres

Le mécanisme devrait mettre à contribution les principaux acteurs concernés, soit l'entreprise, les municipalités riveraines et le ministère des Transports du Québec. Les intervenants impliqués devraient fournir un effort d'analyse en appliquant son champ d'expertise propre afin d'apporter une plus value à l'ensemble de l'exercice.

Le mécanisme devrait aussi utiliser des méthodes d'analyse connues et reconnues par le ministère des Transports du Québec.

Finalement, le mécanisme concerté d'évaluation ne serait pas décisionnel. Les responsabilités des parties en présence devraient être clairement définies dès le départ pour bien situer les échanges et le cheminement du dossier.

Rôles et responsabilités

Voici en bref les responsabilités de chacun des intervenants impliqués.

Ministère de Transports

1. Fournir les outils de mesure nécessaires
2. Présenter la situation et l'évolution du trafic sur le réseau routier québécois
3. Mettre à la disposition du groupe les experts requis par le processus
4. Apporter des suggestions et faire des recommandations sur la base de son expertise
5. Organiser et animer les réunions

Municipalité d'Oka

1. Effectuer une étude de circulation du secteur visé par le processus
2. Informer les participants des problématiques de débordement vécues sur son territoire
3. Transmettre les préoccupations de la Municipalité et des citoyens
4. Se prononcer sur les solutions proposées

Ville d'Hudson

1. Effectuer une étude de circulation du secteur visé par le processus
2. Informer les participants des problématiques de débordement vécues sur son territoire
3. Transmettre les préoccupations de la Ville et des citoyens
4. Se prononcer sur les solutions proposées

Traverse Oka inc.

1. Effectuer une analyse de l'achalandage lors des périodes de pointe
2. Vérifier le degré de satisfaction des usagers
3. Proposer des solutions sur la base d'une simulation

Cadre d'analyse

Le cadre d'analyse du mécanisme de concertation suivrait les étapes suivantes :

- Mise à jour de l'évolution de la circulation routière en général sur les réseaux routiers des 2 rives
- Analyse de la circulation sur les réseaux routiers municipaux en général
- Analyse de la circulation de la zone cible de chacune des municipalités
- Analyse de l'achalandage du traversier durant les périodes de pointe
- Analyse des impacts sociaux reliés aux nuisances causées par les débordements
- Analyse de l'impact sur la sécurité des usagers des réseaux routiers municipaux lors des périodes de pointe
- Proposition de solutions applicables

Modalités

Tenue de 3 ou 4 réunions dans un délai rapproché convoquées et animées par le ministère des Transports du Québec (idéalement avec l'aide d'un médiateur externe). Chacune des réunions donnerait lieu à la préparation d'un dossier d'information sur le sujet discuté. Des comptes rendus écrits des réunions seraient rédigés et approuvés par les participants.

À la fin des réunions de concertation, un rapport serait produit sur les résultats du processus, le rapport serait approuvé par les parties en présence.

Le rapport pourrait faire partie des documents soumis à la consultation des communautés et des intervenants concernés dans le cadre de la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement du projet de modernisation de Traverse Oka inc. (quais débarcadères).

Les propositions de solution portant sur les aspects traités dans le cadre du mécanisme d'évaluation pourraient être prises par consensus à la suite de l'ensemble de la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement ou au moment jugé opportun par les parties impliquées.

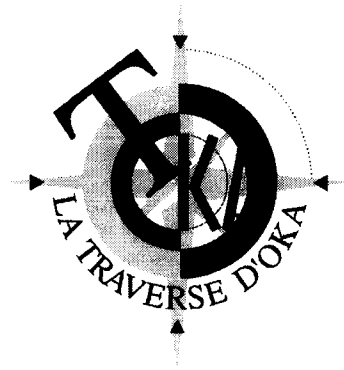
CONCLUSION

Le projet de modernisation de Traverse Oka inc. ne modifie pas de façon significative la situation actuelle en ce qui touche le niveau et le type de service offerts aux usagers. Néanmoins, Traverse Oka inc. est ouvert à évaluer l'efficacité du service avec 2 navires en ce qui a trait aux débordements dans les rues avoisinantes. Si besoin est d'apporter des ajustements, l'entreprise examinera à leur juste valeur les éléments de solution et ce, en concertation, sur une base sociale, technique et économique.

Claude Desjardins
Président

ANNEXE 13

Entente pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du côté est du quai municipal à Oka.



Hudson, le 5 avril 2004

M. Yvan Patry
Municipalité D'Oka
183 rue Des Anges
Oka, Québec
J0N 1 E0

Sujet : Rampe de mise à l'eau côté est du quai municipal

Monsieur Patry,

Lors de conversations antérieures, vous nous avez fait part de la volonté de la municipalité d'Oka d'obtenir un droit d'accès sur le côté Est du quai municipal. Cette demande visait à procurer aux résidents d'Oka une descente pour bateau compte tenu que la municipalité n'a pas à sa disposition ce genre d'accès au Lac des Deux Montagnes.

Actuellement, autant le côté est que le côté ouest du quai municipal sont utilisés pour l'exploitation de Traverse Oka inc. Toutefois, à la suite de l'éventuelle modernisation, les opérations de transbordements seront concentrés du côté ouest.

Suite à cette modernisation, Traverse Oka consent à accorder à la municipalité, pour le bénéfice de ses citoyens, un droit lui permettant l'accès libre à la rampe de mise à l'eau du côté est du quai municipal. De plus, l'hypothèse d'installer une facilité d'accostage à l'intention des plaisanciers afin de stimuler l'activité économique des commerces du village a été avancée lors de ces discussions.

L'aménagement de la rampe de mise à l'eau et de facilité d'accostage devraient prévoir;

- une zone libre pour l'accès des traversiers en situation d'urgence,
- une zone libre pour l'exploitation du pont de glace (si installation d'équipements fixes),

Dans le cas où la municipalité décidait de contrôler l'accès à ces facilités par un frais d'utilisation, Traverse Oka inc désire s'assurer de l'exploitation d'une telle exploitation commerciale.

Il va de soit que la définition finale de cette entente doit être discutée d'avantage afin d'en arriver à une formulation légale, laquelle pourrait être incluse au bail existant entre Traverse Oka inc et la municipalité. Il importe que cette entente soit reconduite dans le temps.

Traverse Oka inc, en tant que citoyen corporatif, voit dans cette entente une opportunité de contribuer directement dans un service offert à la population.

Veillez considérer cette lettre comme un engagement à procéder à une telle entente, laquelle sera bénéfique pour les deux parties.

Sincèrement,

Claude Desjardins, président

ANNEXE 14

Entente tripartite Hudson – Oka – La Traverse.

Entente

ENTRE

LA VILLE D'HUDSON

ET

LA MUNICIPALITÉ D'OKA

ET

TRAVERSE OKA INC.

(ci-après désignée « **TRAVERSE** »)

ATTENDU QUE la Traverse opère un service de traversiers entre les villes de Hudson et Oka ;

ATTENDU QUE la Traverse entend moderniser ses équipements conformément aux lois et règlements en vigueur ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent établir les modalités entourant l'accroissement de l'achalandage suite à cette modernisation ;

IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES :

1. Que la modernisation prévoira deux (2) navires autopropulsés d'une capacité maximale de dix-huit (18) véhicules, d'une masse individuelle n'excédant pas 5 tonnes, chacun. Tout désir d'augmentation de la capacité de transport de la Traverse par l'une ou l'autre des parties sera assujéti à l'autorisation unanime des trois parties.

SIGNÉ ce 12 jour de JUILLET 2004:

VILLE D'HUDSON


Elizabeth Corker, Maire

SIGNÉ ce 14 jour de JUILLET 2004:

LA MUNICIPALITÉ D'OKA


Yvan Patry, Maire

SIGNÉ ce 13 jour de JUILLET 2004:

TRAVERSE OKA INC.


Claude Desjardins, Président

Asst. Town Clerk
Greener-Adjoint, Ville d'Hudson

Bealer Designing

Certified True Copy
Vrai Copie Certifié

Oka, le 9 juillet 2004

Traverse d'Oka
Monsieur Claude Desjardins
158 Principale
Hudson, Qc J0P 1H0

Objet : Entente municipalités Hudson – Oka – Traverse d'Oka Inc.

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus une copie de la résolution numéro 2004-07-169 adoptée par le Conseil municipal lors de l'assemblée tenue le 5 juillet dernier relativement à l'objet mentionné en titre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité d'Oka,

par: *Monique Daoust*

Marie Daoust
MD/II

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE**

MUNICIPALITÉ D'OKA
183, rue Des Anges
Oka (Québec)
J0N 1E0

COPIE DE RÉOLUTION NO. 2004-07-169

Entente municipalités Hudson – Oka – Traverse d'Oka Inc.

Considérant que la Traverse, service de traversiers entre Hudson et Oka, entend moderniser ses équipements conformément aux lois et règlements en vigueur;

Considérant QU' il y a lieu d'établir les modalités entourant l'accroissement de l'achalandage suite à cette modernisation

Pour ces motifs,

Le conseiller Edmond Proulx propose, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu

QUE ce conseil ratifie l'entente intervenue, en date du 17 juin 2004, entre la Municipalité de Hudson, représentée par madame la Mairesse Elizabeth Corker, la Municipalité d'Oka, représentée par monsieur le maire Yvan Patry et la Traverse Oka inc., représentée par le propriétaire monsieur Claude Desjardins, concernant la modernisation de la Traverse et les modalités d'accroissement de l'achalandage et dont copie est déposée au Conseil.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance

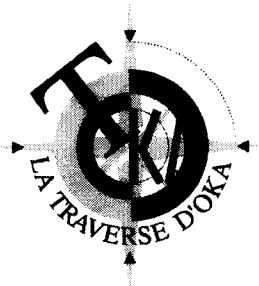
VRAIE COPIE CERTIFIÉE

par: *M. Daoust*

**Marie Daoust,
Secrétaire-trésorière**

ANNEXE 15

Commentaires d'Oka suite au dépôt de l'étude d'impact à la municipalité.



Hudson, le 23 mars 2005

Monsieur Yvan Patry
Maire
Municipalité d'Oka
183, rue Des Angés
Oka (Québec) J0N 1E0

Objet : Dépôt de l'étude d'impact environnemental du projet de modernisation de
 Traverse Oka inc.

Monsieur le Maire,

C'est avec grand plaisir que je vous informe que, depuis le 14 mars dernier, le rapport préliminaire de l'étude d'impact environnemental a été déposé au ministère de l'Environnement du Québec pour commentaires, ce, dans la perspective d'obtenir un avis de conformité.

Or, afin de poursuivre notre démarche commune de collaboration amorcée au printemps dernier, je vous transmets une copie de l'étude telle que déposée au ministère de l'Environnement. Nous voulons ainsi nous assurer que l'intégration dans l'étude des préoccupations de vos concitoyens est conforme aux attentes des deux municipalités riveraines et ce, avant qu'elle ne soit déposée pour la consultation du public par le BAPE.

Dans cette optique, nous vous serions reconnaissant de nous faire connaître vos commentaires et vos observations relatifs au contenu de l'étude si possible d'ici le 25 avril prochain.

Sachez, Monsieur le Maire, que nous sommes soucieux et conscient de l'importance de réaliser ce projet en concertation avec le milieu. N'hésitez pas à me contacter pour toute information nécessaire à votre analyse du document et du projet. Je vous remercie à l'avance de votre diligence à répondre à cette demande.

Respectueusement,

Claude Desjardins
Président

c.c. **Monsieur Thomas J. Mulcair**, Ministre du développement durable, de l'Environnement et des parcs

Oka, le 30 juin 2005

Monsieur Claude Desjardins
Président
Traverse Oka inc.
158, Main Road,
Hudson (Québec) J0P 1H0

**Objet: Votre étude d'impact environnemental du projet de modernisation de
Traverse Oka inc.**

Monsieur Desjardins,

Vous nous transmettiez en mars dernier une copie du document mentionné en rubrique, afin de recueillir nos commentaires et observations relatifs au contenu de l'étude. Celle-ci a été transmise à cet effet, aux services techniques de la municipalité pour étude. Suite à cette lecture, nous sommes en mesure de vous faire part de ce qui suit :

Dès le début de votre rapport, on mentionne que l'intégrité du quai municipal d'Oka sera préservée, car les installations d'accostage seront indépendantes. Nous sommes d'accord avec le principe, mais il demeure que :

- les infrastructures à construire sont adjacentes au quai;
- certains remblais s'accoteront potentiellement sur le quai;
- la profondeur des excavations pendant la construction peut affecter la stabilité du quai qui est en fait un remblai-poids non structural (mis à part la portion bétonnée à son extrémité sud);
- le dragage sera fait et couvrira plus de 66 % de la longueur du quai, et cela, au pied de l'enrochement actuel à la base du quai;
- la proximité des installations futures du débarcadère permanent limitera considérablement la facilité d'entretien et de réparation de cette infrastructure municipale qu'est le quai.

D'ailleurs, l'étude d'impact n'aborde aucunement ces questions. Le quai municipal ne fait pas partie de la synthèse des répercussions environnementales. Aucune mesure d'atténuation ne concerne cette infrastructure municipale.

.../2

Compte tenu de ce qui précède, il est de notre avis du devoir du promoteur de rassurer la municipalité en faisant les études nécessaires relatives à la stabilité du quai, sa pérennité et son entretien futur. L'interrogation majeure se situe au niveau du remblai-poids non structural mais la portion bétonnée n'est pas à négliger pour autant (profondeur dragage versus profondeur béton et palplanches).

De plus, nous apprécierions obtenir plus de détails sur le mur d'accostage et sur le déplacement de la guérite d'accueil. Aussi, il serait intéressant d'obtenir des profils à l'échelle longitudinale et transversale du projet du côté d'Oka pour être en mesure de juger de l'impact visuel plus globalement en terme de comparaison d'élévation des installations avec le quai municipal et le secteur environnant.

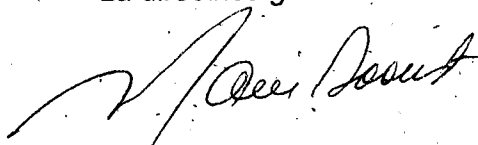
En terminant à ce sujet, nous nous attendons à ce que votre projet tienne compte, dans la mesure où elle s'applique, de l'information contenue dans le rapport du BAPE sur le projet de dragage.

Si de plus amples informations ou détails vous étaient nécessaires sur l'ensemble de nos commentaires nous vous prions de rejoindre monsieur Éric Blouin, directeur des services techniques de la Municipalité d'Oka.

Dans un autre ordre d'idée et tel que déjà discuté, il serait intéressant d'entreprendre sous peu les discussions concernant l'utilisation du côté Est du quai municipal.

Espérant que ces commentaires et observations vous permettront de mieux cerner les préoccupations de la municipalité dans la réalisation de votre projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur Desjardins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale

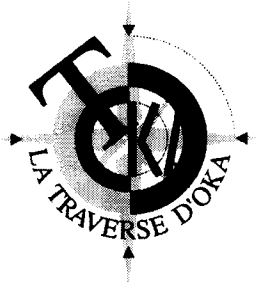


Marie Daoust

c. c. Monsieur Éric Blouin, directeur des services techniques

ANNEXE 16

Commentaires d'Hudson suite au dépôt de l'étude d'impact à la municipalité.



Hudson, le 23 mars 2005

Madame Elizabeth Corker
Mairesse
Ville de Hudson
481, Main road
Hudson (Québec) J0P 1H0

Objet : Dépôt de l'étude d'impact environnemental du projet de modernisation de
 Traverse Oka inc.

Madame la Mairesse,

C'est avec grand plaisir que je vous informe que, depuis le 14 mars dernier, le rapport préliminaire de l'étude d'impact environnemental a été déposé au ministère de l'Environnement du Québec pour commentaires, ce, dans la perspective d'obtenir un avis de conformité.

Or, afin de poursuivre notre démarche commune de collaboration amorcée au printemps dernier, je vous transmets une copie de l'étude telle que déposée au ministère de l'Environnement. Nous voulons ainsi nous assurer que l'intégration dans l'étude des préoccupations de vos concitoyens est conforme aux attentes des deux municipalités riveraines et ce, avant qu'elle ne soit déposée pour la consultation du public par le BAPE.

Dans cette optique, nous vous serions reconnaissant de nous faire connaître vos commentaires et vos observations relatifs au contenu de l'étude si possible d'ici le 25 avril prochain.

Sachez, Madame la Mairesse, que nous sommes soucieux et conscient de l'importance de réaliser ce projet en concertation avec le milieu. N'hésitez pas à me contacter pour toute information nécessaire à votre analyse du document et du projet. Je vous remercie à l'avance de votre diligence à répondre à cette demande.

Respectueusement,

Claude Desjardins
Président

c.c. **Monsieur Thomas J. Mulcair**, Ministre du développement durable, de l'Environnement et des parcs



Hudson

481 Main, C.P. 550
Hudson, (Québec) J0P 1H0
Bureau du maire: (450) 458-5340
Fax: (450) 458-4922

Le 25 avril 2005

Monsieur Claude Desjardins
Président
Traverse d'Oka Inc.
158, Main Road
Hudson (Québec) J0P 1H0

Objet : Étude d'impact sur l'environnement du projet de modernisation des débarcadères de la Traverse d'Oka

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre datée le 23 mars 2005 laquelle nous informe que le rapport préliminaire de l'étude d'impact environnemental a été déposé, le 14 mars dernier, au ministère de l'Environnement du Québec pour commentaires.

J'ai pris connaissance du contenu de l'étude et je vous fais part, ici, de mes commentaires et observations sur quelques-uns des points. Lorsque les autres membres du Conseil l'auront analysé, nous vous ferons parvenir leurs commentaires et observations.

1. Dans un premier temps l'Entente que l'on retrouve à l'Annexe 2 n'est pas celle qui a été retenue. L'Entente finale est celle qui a été signée par les trois parties respectivement les 12, 13 et 14 juillet 2004. Celle-ci énonce que le masse individuelle des véhicules ne doit pas excéder 5 tonnes chacun.
2. À la page 24, premier paragraphe, faisant référence à « *Rampe de halage et d'entreposage des traversiers* », il est énoncé que ... *une première immergée de 44 m de longueur et une seconde émergée de 99 m de longueur.*
 - Les dalles de béton préfabriquées qui seront immergées auront un profond impact sur l'environnement de ce secteur très sensible.
 - La construction sera dans la zone d'inondation à risques élevés (20 ans).
 - La rampe de béton contreviendrait aux droits acquis. Elle aurait un profond impact négatif sur le caractère résidentiel de ce voisinage.
 - Il serait impossible de camoufler cette structure,.
3. Nous aurons des objections à l'entreposage hivernal de ces deux énormes bateaux qui mesureront 36 mètres de long et 10,6 mètres de large. La hauteur de ces bateaux, sur la rampe qui servira d'entreposage qui elle a une hauteur de 5 mètres, aura un impact visuel très négatif.

.../ 2. ...



Hudson

Page 2 de 2

Le 25 avril 2005

Ces commentaires et observations ne sont quelques-uns des points qui seront soulevés dans le bref que nous présenterons au BAPE. En résumé, la Ville d'Hudson ne peut, pour le moment, accorder son appui aux modifications proposées pour le service du traversier Oka-Hudson tel que détaillées dans la présente étude. Nous vous incitons fortement à revoir vos plans quant à l'entreposage hivernal et je vous fait part que nous sommes prêts à prendre les mesures judiciaires nécessaires pour établir la limite des « Droits acquis » de votre opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Desjardins, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Maire

Elizabeth A. Corker

EC/iv

c.c. : *Monsieur Thomas J. Mulcair, Ministre du développement durable de l'Environnement et des parcs*
Monsieur Yvon Marcoux, Ministre de la Justice et Député de Vaudreuil
Monsieur Michel Després, Ministre des Transports